

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 21 septembre

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 21 septembre à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1

Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2

Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège n° 3

Madame Colombe Privé, conseillère au siège n° 4

Madame Marjorie Côté, conseillère au siège n° 5

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Bianka Simard, secrétaire-trésorière directrice générale par intérim.

Était absente :

Madame la conseillère Audrey Roy (absences motivées)

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lire les minutes des séances du 06 juillet 2020 et des séances spéciales du 12 août et du 03 septembre 2020;
4. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 et des séances spéciales du 12 août et du 03 septembre 2020;
5. Lecture de la correspondance;
6. **Administration générale :**
  - 6.1 Approbation des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020;
  - 6.2 États comparatifs des activités financières au 31 août 2020;
  - 6.3 Mandat Municipalité de l'Ascension de notre seigneur - Support Structure administrative
  - 6.4 Mandat Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon Support Structure administrative
  - 6.5 Mandat à Progestion Consultants - Accompagnement ressources humaines et relation de travail
  - 6.6 Comité finances
  - 6.7 Comité ressources humaines
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
  - 7.1 Demande de dérogation mineure - dossier 3355 rue Principale
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts :**
  - 8.1 Assainissement des eaux - Programme Primeau
  - 8.2 Programma TECQ 2019-2023- Programme révisé
  - 8.2 Assainissement des eaux - Caractéristique écologique et évaluation environnement phase 1

- 8.3 Contrat de déneigement - Déneigement Ray-Marc
- 8.4 Contrat déneigement Lac Chabot
- 8.5 Contrat de déneigement chemin des Vacanciers
- 8.6 Contrat Lettrage Flash pour les enseignes municipales

**9. Aide financière et appuis aux organismes :**

- 9.1 Support aux frais d'opération, Corporation de développement

**10. Varia :**

- 10.1 Réseaux sociaux
- 10.2
- 10.3

**11. Période de questions des citoyens;**

**12. Levée de la séance ordinaire.**

**MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

138-20

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale par intérim

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante : le point no 6.2 est remis à une date ultérieure.

De laisser l'item varia ouvert

**ADOPTÉE**

139-20

**EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DES SÉANCES DU 06 JUILLET DU 12 AOÛT ET DU 03 SEPTEMBRE 2020**

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des séances du 06 juillet, du 12 août et du 03 septembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes des séances du 06 juillet, du 12 août et du 03 septembre 2020

**ADOPTÉE**

140-20

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 06 JUILLET,  
DU 12 AOÛT ET DU 03 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que les procès-verbaux du 06 juillet, du 12 août et du 03 septembre soient adoptés tels que rédigés par la secrétaire-trésorière directrice générale.

**ADOPTÉE**

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- Lettre reçue de Centraide Saguenay Lac-St-Jean demandant une contribution corporative pour la campagne 2020. Demande refusée.
- Lettre reçue de l'association pulmonaire du Québec demandant un don. Demande refusée.
- Lettre reçue du Ministère des Transports. Acceptation de notre demande de subvention pour les travaux de surfacage dans nos rangs. Une aide de 648 069\$ nous est accordée. Les travaux de rechargement seront faits cette année et le traitement de surface au printemps prochain.
- Demande de modification de zonage de monsieur Terry Harvey afin de permettre la location de chalets locatifs. Demande à l'étude.
- Demande de madame Joey Girard, demandant un dos-d'âne sur la rue Damasse entre l'épicerie et le coin de la rue Gilbert. Une installation sera faite au printemps prochain.
- Demande de monsieur Alex Villeneuve de remplissage pour un fossé sur un terrain lui appartenant pour qu'il puisse se bâtir. Demande à l'étude.
- Demande de monsieur Jérémie Coutu de modification de zonage pour son terrain au 200 rang 3, afin de pouvoir se construire une propriété.
- Demande de madame Colombe Privé et monsieur Gilbert Tremblay de pouvoir profiter du projet des eaux usées pour faire le prolongement des égouts pour qu'ils soient desservis.

141-20

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION  
ACCÈS- LOGIS**

Considérant que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Considérant que 305 590 ménages au Québec ont besoin de logements adéquats et abordables;

Considérant que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Considérant que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombés économiques importantes;

Considérant que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Considérant qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

**ADOPTÉE**

**ADMNISTRATION GÉNÉRALE :**

142-20

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LES PÉRIODES DU 01 JUILLET AU 30 AOÛT 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 juillet 2020 au montant de 411 946.75\$

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 août 2020 au montant de 47 363.50\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 juillet 2020 au montant de 89 926.24\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 août 2020 au montant de 162 251.78\$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 411 946.75\$ et 47 363.50\$

**ADOPTÉE**

Je soussignée, Bianka Simard, secrétaire trésorière directrice générale par intérim, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution 142-20

---

*Bianka Simard, secrétaire-trésorière directrice générale par intérim*

143-20

**MANDAT MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR -  
SUPPORT STRUCTURE ADMINISTRATIVE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal octroie un mandat à la Municipalité de l'ascension pour un support administratif, tel que discuté avec monsieur le maire Éric Simard;

**ADOPTÉE**

144-20

**MANDAT MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI DE TAILLON - SUPPORT  
STRUCTURE ADMINISTRATIVE**

Considérant que monsieur le maire Éric Simard a demandé du support administratif à la municipalité de l'Ascension

Considérant que la municipalité de l'Ascension travaille en collaboration avec la municipalité de Saint-Henri de Taillon;

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal octroie un mandat à la Municipalité de Saint-Henri de Taillon pour un support administratif, tel que discuté avec monsieur le maire Éric Simard;

**ADOPTÉE**

145-20

**MANDAT À LA FIRME DE CONSULTANTS PROGESTION**

Considérant que monsieur le maire Éric Simard a demandé à la firme de consultants Progestion une analyse de la situation pour la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal mandate la firme de consultants Progestion à faire une analyse complète au niveau des ressources humaines et des relations de travail;

**ADOPTÉE**

146-20

**COMITÉ FINANCES**

Considérant que Madame Marie-Josée Larouche déjà en poste au comité des finances désire se laisser sa place à une autre personne;

Considérant que le conseil veut avoir deux personnes attirées à ce comité afin d'assurer le bon fonctionnement;

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De nommer madame la conseillère Marjorie Côté et monsieur le conseiller Pierre Gauthier au comité des finances;

De nommer madame Colombe Privé comme substituts pour toujours avoir deux personnes au comité

**ADOPTÉE**

147-20

**COMITÉ RESSOURCES HUMAINES**

Considérant que le conseil municipal désire créer un comité ressources humaines afin de soutenir la direction auprès des employés;

Considérant que le conseil veut avoir deux personnes attitrées à ce comité afin d'assurer le bon fonctionnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De nommer madame la conseillère Marie-Josée Larouche et madame la conseillère Lia Tremblay au comité des ressources humaines;

**ADOPTÉE**

148-20

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DOSSIER 3355 RUE PRINCIPALE**

Considérant que monsieur Éric Lemieux désire vendre sa propriété du 3355, rue Principale ;

Considérant qu'à la suite de la préparation d'un certificat de localisation par un arpenteur-géomètre (Jean-Sébastien Harvey - minute 10210), son garage serait implanté à 2.72 mètres de sa résidence au lieu de 3.00 mètres dérogeant ainsi à l'article 7.1 du règlement de zonage n° 300-07 de la municipalité de Labrecque ;

Considérant qu'il sollicite une dérogation mineure au conseil municipal afin de régulariser la situation ;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure et que ce dernier recommande au Conseil municipal d'accepter celle-ci ;

Considérant que le règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande n'affecte pas la jouissance des propriétés voisines ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil municipal de Labrecque accepte la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Éric Lemieux afin de permettre que son garage demeure implanté à 2.72 mètres de sa résidence au lieu de 3.00 mètres.

Coût de la demande : 400.00 \$

**ADOPTÉE**

149-20

**PROGRAMME PRIMEAU 1.1**

Considérant que le financement des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées concernant l'ingénierie préliminaire et détaillée devait pris sur le programme de la TECQ ;

Considérant qu'à la suite de discussions avec le MAMH et le bureau du député de Lac-Saint-Jean-Est, il est possible de financer ses travaux par le biais du programme PRIMEAU 1.1 financer à 85% du montant total ;

Considérant que l'argent de la TECQ pourra quant à elle servir à d'autres projets municipaux ;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Primeau et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme Primeau;

Que la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme Primeau;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme Primeau;

Que le conseil municipal mandate madame Bianka Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Tommy Larouche, inspecteur municipal a procédé au changement de programme afin que tous les travaux et services reliés à l'ingénierie préliminaire et détaillée soient pris dans le programme PRIMEAU 1.1 au lieu de la TECQ.

**ADOPTÉE**

150-20

**TECQ 2019-2023 - PROGRAMME REVISÉ**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité s'engage à respecter des modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe compte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **ADOPTÉE**

151-20

### **ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - CARACTÉRISTIQUE ÉCOLOGIQUE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1**

Considérant que dans le cadre de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité, une caractérisation écologique ainsi qu'une évaluation environnementale de site phase 1 sont requis aux fins d'une demande d'autorisation qui sera transmise au MELCC ;

Considérant que la firme d'ingénieurs-conseils Stantec a demandé des offres de services au nom de la municipalité de Labrecque ;

Considérant les offres de service reçues et la recommandation de la firme Stantec ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil municipal de Labrecque mandate la firme Englobe au montant de 7 374.00 \$ + taxes \$ afin de réaliser la une caractérisation écologique ainsi qu'une évaluation environnementale de site phase 1

*Certificat de crédit 08-20*

## **ADOPTÉE**



152-20

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - DÉNEIGEMENT RAY-MARC SAISON  
HIVERNALE 2020-2021**

Considérant que la municipalité a demandé à la compagnie Déneigement Ray-Marc de lui faire un prix pour le déneigement et le sablage des petites rues, ruelles, stationnements et autres choses diverses identifiés dans le contrat hivernal 2020-2021;

Considérant que le prix est de 39 270 \$ plus taxes;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité de Labrecque accorde le contrat de déneigement et de sablage pour les items mentionnés ci-haut à la compagnie Déneigement Ray-Marc pour la saison hivernale 2020-2021 pour un montant de 39 270 \$ plus taxes.

Que monsieur Éric Simard, maire et Mme Bianka Simard, secrétaire trésorière directrice générale par intérim soient et sont mandatés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité avec la compagnie Déneigement Ray-Marc.

*Certificat de crédit 08-20*

**ADOPTÉE**

153-20

**DÉNEIGEMENT LAC CHABOT 2020-2021 COMPAGNIE D.R.P.S.**

Considérant que la compagnie D.R.P.S. est intéressée à déneiger le chemin du Lac Chabot pour la saison hivernale 2020-2021;

Considérant la soumission reçue par cette compagnie;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité de Labrecque octroie le contrat pour le déneigement du chemin du Lac Chabot pour l'hiver 2020-2021 à la compagnie D.R.P.S. pour un montant 6380.00 plus taxes pour un montant total de 7335.41 \$.

Le paiement sera fait en deux versements soit : le 15 novembre 2020 et le 15 janvier 2021.

*Certificat de crédit 08-20*

**ADOPTÉE**

154-20

**DÉNEIGEMENT - 1980 CHEMIN DES VACANCIERS**

Considérant que l'année passée la municipalité octroyer le déneigement de cette portion de chemin à Monsieur Vincent Girard pour que les propriétaires puissent se rendre à leur résidence;

Considérant que les propriétaires réitèrent leur demande pour qu'on puisse déneiger cette portion de chemin pour la saison hivernale 2020-2021;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal autorise M. Vincent Girard à déneiger cette portion de chemin pour la saison hivernale 2020-2021 pour un montant de 600 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

155-20

**ENSEIGNES MUNICIPALES**

Considérant que les enseignes à l'entrée du village et à l'Hôtel de Ville sont à refaire;

Considérant que nous avons remis le projet à Lettrage Flash;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal autorise Lettrage Flash à effectuer les changements demandés sur les deux plexiglas de l'enseigne Pylône à l'Hôtel de Ville pour un montant de 929.00\$ + taxes;

Que le conseil municipal autorise Lettrage Flash à enlever l'ancienne enseigne à l'entrée du village et à en fabriquer une nouvelle à installer sur la structure existante pour un montant de 7888.50\$ + taxes;

*Certificat de crédit 08-20*

**ADOPTÉE**

156-20

**SUPPORT AUX FRAIS D'OPÉRATION CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LABRECQUE**

Considérant que la Corporation de développement de Labrecque travaille sur différents projets de développement dans la municipalité,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité de Labrecque supportera la Corporation de développement de Labrecque en deux versements de 13 750\$ pour un total de 27 500\$.

Que monsieur Éric Simard, maire et Madame Bianka Simard, secrétaire trésorière directrice générale par intérim, soient et sont mandatés à signer tous les documents relatifs à cet effet.

Attendu que cette dépense est autorisée à même le surplus accumulé

*Certificat de crédit 08-20*

**ADOPTÉE**

**VARIA :**

- Madame la conseillère Marie-Josée Larouche dépose une lettre de dissociation concernant une publication Facebook de monsieur le maire Éric Simard faite le 11 août 2020 et signée par mesdames les conseillères Colombe Privé et Marjorie Côté et monsieur le conseiller Pierre Gauthier

157-20

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la présente séance soit levée à 20h15

**ADOPTÉE**

---

**Éric Simard**  
*Maire*

---

**Bianka Simard**  
*Secrétaire-trésorière directrice générale par intérim*

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

---

**Éric Simard**  
*Maire*

